ART. 3 N° 1173

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 1173

présenté par M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (les dispositions de l'alinéa 29 de l'article 3 figurent aussi, en double, à l'alinéa 43 de l'article 15).